

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE D'USELDANGE

**LETTRE DE CONVOCATION AUX MEMBRES DU
CONSEIL COMMUNAL**

Les membres du conseil communal de la Commune d'Useldange sont priés d'assister à une réunion du conseil communal dans la salle de séance de la mairie au château d'Useldange en date du

Vendredi, le 15 décembre 2023 à 09:00 heures

Ordre du jour :

Séance publique :

1. Signature des délibérations du conseil communal de la séance du 31 octobre 2023.
2. Approbation du programme d'action pour l'exercice 2024 conformément à l'article 7.2.8. des statuts du SICONA-Centre.
3. Résilience des forêts de la commune d'Useldange, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 5.11. du catalogue des mesures du Pacte Nature – décision.
4. Concept de réduction de la pollution lumineuse, dans l'intérêt de la protection de la faune de la commune d'Useldange, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 2.17. du catalogue des mesures du Pacte Nature – décision.
5. Surfaces non-scellées ou partiellement scellées dans les nouvelles zones résidentielles (PAP) de la commune d'Useldange, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 2.13. du catalogue des mesures du Pacte Nature – décision.
6. Nouvelles plantations communales en milieu urbain de la commune d'Useldange, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 2.7. du catalogue des mesures du Pacte Nature – décision.
7. Stratégie pour la protection de la nature et de l'eau de la commune d'Useldange, dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 1.1. du catalogue de mesures du Pacte Nature – décision.
8. Approbation d'une convention (droit de passage) conclue entre le SIDERO et la société PEINTURES ROBIN ayant son siège social à Useldange.
9. Allocation de subsides à diverses organismes et associations.
10. Vote du budget rectifié 2023 et du budget initial 2024.
11. Avis du conseil communal concernant un classement comme patrimoine culturel national des vestiges archéologiques de l'ancien prieuré sis dans la commune d'Useldange.

12. Affaires de personnel pour les besoins de la Maison Relais.

- 12.1. Augmentation du taux d'occupation d'un poste d'éducateur (-trice) diplômé(e) de 30h à 40h par semaine pour les besoins de la Maison Relais.
- 12.2. Augmentation du taux d'occupation d'un poste d'éducateur(-trice) diplômé(e) de 25h à 40h par semaine pour les besoins de la Maison Relais.
- 12.3. Augmentation du taux d'occupation d'un poste d'éducateur(-trice) diplômé(e) de 30h à 40h par semaine pour les besoins de la Maison Relais.
- 12.4. Conversion d'un poste DAP/auxiliaire de vie en un poste d'aide soignant(e) à durée indéterminée sous le statut de salarié pour les besoins de la Maison Relais avec un taux d'occupation de 40 heures par semaine.

13. Droit de préemption.

14. Informations et questions au collège des bourgmestre et échevins.

Séance à huis clos :

15. Régularisation de la rémunération pour le compte d'un salarié à tâche manuelle.

Useldange, le 07 décembre 2023

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,
Le bourgmestre, Le secrétaire communal,


Pollo BODEM




Marco VERSALL